

# Rapport de la sous-commission du budget 2020

## Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

---

### Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP, rapporteur
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 octobre 2019 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur au SIEN) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (cheffe de service / préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Les centres 122 (service de l'économie) et 621 (sécurité et santé au travail) sont gérés par la cheffe de dicastère du DFER.

### **122 – Service de l'économie**

Le service de l'économie ne comptabilise aucun poste au niveau du personnel, ces derniers étant enregistrés dans d'autres services de l'administration communale (principalement le service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement). C'est donc une charge de travail pour les collaborateurs/trices concerné-e-s, qui travaillent pour le service de l'économie en plus de leur activité principale.

La plupart du temps, les premiers contacts avec les entreprises sont effectués par la directrice du dicastère, qui reçoit toutes les personnes qui en font la demande, que ce soit pour des nouvelles entreprises qui souhaitent s'implanter à La Chaux-de-Fonds, des recherches de terrain ou encore des renseignements plus généraux en lien avec l'économie. Le travail de recherche de terrain se fait en étroite collaboration avec le service de l'État. Il est remarqué par un commissaire que l'activité du service de l'économie est de répondre à des demandes. Il soulève d'autre part la nécessité d'être proactif et de susciter les contacts.

Un montant de CHF 150'000.– a été budgété en 2020 pour des prestations de services de tiers (31300000), concernant un mandat confié à une entreprise spécialisée dans le cadre d'une campagne de domiciliation. Il est envisagé de renouveler des montants semblables ces prochaines années.

A la suite de nombreux débats, deux motions ont été déposées aux fins d'analyser la composition, le fonctionnement et la finalité du service de l'économie. Les membres de la sous-commission ont relevé l'importance d'avoir une analyse détaillée du service de l'économie dans les meilleurs délais.

### **123 – Service informatique communal**

Les membres de la sous-commission se sont interrogés quant aux systèmes de surveillance mis en place dans les préaux des écoles suite à des déprédations (fenêtres brisées, etc.). Il faut noter que, contrairement à ce qui avait été annoncé durant la séance et après vérification de la base légale et contrôle auprès de la direction de l'école, le dispositif prévoit que les caméras filment en permanence, les incivilités pouvant également avoir lieu durant le temps scolaire et les élèves pouvant en faire les frais (sabotage de vélo par ex.). Par contre, comme explicité dans le règlement d'exécution, il n'est pas prévu de visionnement direct et les images ne sont conservées que 96 heures. Les élèves comme le public sont informés de la vidéosurveillance par des panneaux posés à chaque accès de la cour du collège, conformément à la législation en vigueur. Ce concept de

vidéosurveillance dans le périmètre du collège des Forges a été validé par la Commission de sécurité publique de la Ville le 21 janvier 2019 puis adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 janvier. Depuis l'entrée en vigueur de cette vidéosurveillance, il a été constaté que les déprédations ont tendance à être repoussées plus loin mais ne disparaissent pas. Certaines caméras ont également été endommagées. La direction de l'école se tient à la disposition des commissaires pour toute question à ce sujet.

Il existe également des caméras au zoo du Bois du Petit-Château, mais elles ne filment pas en continu et fonctionnent uniquement grâce à un système de détection des mouvements, qui permet de compter les visiteurs du zoo. Ces deux installations ont été examinées et approuvées par la Commission de sécurité avant leur installation.

Il est également relevé l'augmentation des coûts du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et la décision prise par la Commission RERO au début de l'été de poursuivre avec le fournisseur actuel.

Un montant de CHF 1 million est budgété dans les investissements pour le schéma directeur informatique. Cet investissement concerne plusieurs objets et est réparti de la manière suivante :

- un tiers pour la partie "infrastructures", qui consiste au renouvellement des postes informatiques, y compris la télécommunication et la téléphonie. On compte environ un poste de travail informatique par collaborateur/trice au sein de la Ville et environ 20% du parc informatique est renouvelé chaque année, ce qui correspond à près de 150 postes informatiques par année.
- deux tiers pour la partie "solutions", qui comprend notamment le développement du nouvel intranet, des logiciels pour le classement des archives communales, RERO, un projet de mutualisation des contacts pour les musées, la participation à des projets cantonaux

(système de vote, gestion électronique du patient – notamment pour les dossiers médicaux des élèves) ou encore l'évolution du système de gestion des amendes d'ordre de la sécurité publique.

S'agissant de l'évolution du système de gestion des amendes d'ordre de la sécurité publique en particulier, les appareils d'émission des amendes d'ordre seront remplacés par une application pour téléphones mobiles (obligatoirement des iPhones selon les prescriptions de la Confédération) qui permet d'émettre des amendes d'ordre en lien direct avec le système de gestion des amendes, contrairement aux appareils actuellement utilisés, ces derniers devant être posés sur une borne afin de télécharger les données sur le système. Les nouvelles amendes se présenteront sous forme d'un bulletin QR-Code clairement identifié comme étant une amende d'ordre. Le QR Code pourra ensuite être traité au travers d'une prestation du Guichet Unique (sans obligation de s'y inscrire) en vue du paiement de l'amende. Il sera également possible de commander des bulletins de versement (sans frais supplémentaire) ou de se rendre au guichet de la sécurité publique pour payer l'amende. Un commissaire a souligné l'importance de ne pas obliger la population à se tourner vers des solutions numériques telles que l'ordiphone.

Il y a lieu également de préciser que dès l'année prochaine, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les factures pourront être émises partout sous forme d'un bulletin QR Code (remplaçant l'actuel bulletin de versement). Il faudra donc équiper les services de manière à pouvoir prendre en charge ce type de factures dans un premier temps, puis de pouvoir en émettre à moyen terme (aucun délai n'est pour le moment fixé).

Par ailleurs, avec l'introduction de la nouvelle station de travail (Windows 10, Office 2016) apparaît l'opportunité d'introduire la téléphonie unifiée au travers de Skype for Business. Ce système, meilleur marché que celui utilisé actuellement, permettra notamment d'intégrer la gestion des présences (au travers de statuts signifiant aux autres utilisateurs/trices si l'on est occupé-e, absent-e, etc.), la possibilité d'organiser des

vidéoconférences et de téléphoner comme c'est déjà le cas aujourd'hui, le tout réuni dans une seule application. Ce système présente toutefois l'inconvénient que si le poste de travail ne fonctionne plus, le téléphone ne sera également plus utilisable. Il existe toutefois des solutions de contournement pour pallier ce problème.

### **130 – Contrôle des habitants**

Le contrôle des habitants comptabilisera en 2020 une charge supplémentaire en raison des élections communales.

La population chaux-de-fonnière continue de diminuer : on comptabilise un total de 37'694 habitants au 30 septembre 2019. Les personnes sortantes vont principalement s'établir dans d'autres communes du Canton ou des cantons directement voisins. Pour ce qui est du personnel, il n'est pas constaté une amélioration notable du nombre de personnes établies à La Chaux-de-Fonds, mais il est possible que l'allocation ait plus un effet dissuasif de s'établir ailleurs que persuasif de s'installer à La Chaux-de-Fonds, car le montant est jugé trop faible. C'est toutefois un argument supplémentaire qui peut être avancé lors des recrutements.

Un nouveau système informatique a récemment été mis en place pour le dépouillement des élections, lequel a pu déjà être partiellement testé lors des élections du 20 octobre 2019. Lors des prochaines élections communales du 14 juin 2020, le système de scannage pourra être intégré : tous les bulletins de votes seront scannés et les bulletins compacts seront directement identifiés et traités de manière informatique. Quant aux autres bulletins, ils seront traités à l'écran par des collaborateurs/trices de l'administration. Ce nouveau système devrait permettre à terme de diminuer grandement le nombre de citoyens/ennes appelé-e-s pour les élections – leur tâche se limitant alors surtout au contrôle des bulletins – ainsi que les coûts des élections. Par contre, quelques craintes sont émises en vue des élections cantonales de 2021, notamment en raison de la circonscription unique et la possibilité de voter pour cent député-e-s. Le

canton devrait se pencher sur cette situation très rapidement si l'on ne veut pas se trouver face à un problème conséquent.

## **600 – Service des finances**

Le Conseil communal envisage à futur l'intégration de nouvelles taxes, suite à l'impulsion du Conseil d'État qui propose cet outil pour compenser partiellement les pertes liées aux réformes fiscales. Il faut toutefois relever que la législation relative à ces taxes doit encore être mise en place par le Canton et que le Conseil général devra ensuite prendre position sur ces objets, puis le peuple, si ces taxes sont combattues par référendum, raison pour laquelle elles n'entreront pas en vigueur avant au moins 2021. Ce manque de réactivité de la part de l'Etat implique que la Ville devra essuyer des pertes considérables suite aux récentes réformes fiscales cantonales sans avoir la possibilité de proposer les mesures compensatoires envisagées par le Conseil d'État. Il pourrait être intéressant que l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) intervienne à ce sujet auprès du Conseil d'État.

Un certain nombre de changements sont intervenus au budget 2020 concernant les revenus financiers (groupe 44) et les revenus de transfert (groupe 46) qui nécessitent quelques éclaircissements :

- 44200000 Dividendes & produits des participations : la liquidation des trois sociétés immobilières (Bloc 30 SA, Hôtel Pierre-François SA, IGESA) était prévue au budget 2019. Si les deux premières pourront certainement l'être en 2019, la liquidation de la société IGESA a été reportée en raison d'un problème de droit de superficie.
- 46216000 Compensation verticale des charges de centre : la Ville de La Chaux-de-Fonds doit se répartir un montant de 6 millions avec la Ville du Locle, probablement proportionnellement par rapport au nombre d'habitants de chacune des communes (la convention n'est pas encore finalisée). De plus, une dotation

annuelle complémentaire de CHF 1 million a été accordée à la Ville pour la période 2020-2023.

- 46219000 Compensation des charges géo-topographiques : il s'agit de la part de la Ville au montant total de CHF 1.5 million qui a été provisoirement admis par le Canton, respectivement pour une durée de deux ans, délai durant lequel le Conseil d'État s'est engagé à répondre à une motion déposée au Grand Conseil.
- 46227000 Péréquation financière horizontale : montant de la péréquation des ressources (en lien avec les impôts).

Les taux d'intérêts sur les emprunts à long terme sont actuellement très bas. L'emprunt à court terme étant pour l'instant également très intéressant, puisqu'il permet d'emprunter à des taux négatifs, le Conseil communal a décidé de privilégier une politique mixte avec à la fois des emprunts à long terme et des emprunts à court terme.

## **610 – Contributions**

Les montants figurant au budget 2020 seront actualisés en fonction des dernières prévisions fiscales communiquées par le Canton. L'impact des réformes fiscales cantonales a été estimé à CHF 3.9 millions pour les personnes physiques et à CHF 2.2 millions pour les personnes morales. L'impôt foncier sur les personnes physiques, estimé à 2 millions, a été ingéré dans le budget. Ainsi, l'impact global des réformes fiscales cantonales peut être estimé à CHF 4.1 millions pour le budget 2020. L'introduction de la modification du splitting à partir de 2021 aura comme effet une baisse supplémentaire d'environ CHF 0.9 million des recettes fiscales. Il semble très difficile de faire des estimations fiables et, d'une manière générale, les montants sont calculés par rapport aux chiffres articulés par le Canton. Les impôts des frontaliers continuent d'augmenter.

## **620 – Service des ressources humaines**

Le Conseil communal a décidé de remettre sur pied des séances de travail avec tous les cadres de l'administration communale, lesquelles permettent de créer des liens entre les collaborateurs/trices, de renforcer la dynamique d'équipe, de réintroduire un esprit positif, mais également de rappeler les pratiques et procédures qui ont tendance à s'oublier au fil du temps. La Ville compte aujourd'hui environ 71 cadres (y compris les 31 chef-fe-s de service).

Le compte 31320300 Conseillers externes - Experts Conseillers concerne principalement la cellule d'écoute mise à disposition des collaborateurs/trices qui rencontrent des difficultés sur leur lieu de travail, avec la consultation d'un mandataire externe qui accueille et conseille le/la collaborateur/trice en entretiens confidentiels et propose des solutions afin qu'il/elle puisse résoudre ses difficultés, par des méthodes de travail ou de communication et/ou oriente vers des professionnels de la santé ou en matière juridique. Des entretiens de suivi ont également systématiquement lieu entre le mandataire et le/la collaborateur/trice. Il s'agit d'un espace d'écoute et de conseils proposé dans le cadre d'une structure indépendante de la Ville. Un grand nombre de problèmes peuvent ainsi être résolus sans l'intervention du service des ressources humaines (ci-après SRH).

Un fichier de suivi et de statistiques des absences maladies et accidents a été établi par le SRH. Il pourra être porté à la connaissance de la Commission financière, sans toutefois mentionner le nom des collaborateurs/trices, ni les services, ceci afin de protéger la sphère privée du personnel. Pour l'instant, toutes les données sont traitées manuellement. Les réflexions pourront se poursuivre afin d'informatiser automatiquement tout ou une partie de ces informations.

Un appel d'offres est en cours concernant les assurances de personnes (pertes de gain maladies et accidents). Les primes vont augmenter, en raison notamment d'une augmentation des absences maladie de longue

durée. Une augmentation provisionnelle de 0.7% a été inscrite dans le budget. Les offres sont évaluées en fonction de plusieurs critères, l'accent ayant été mis principalement sur le prix (40%).

S'agissant des formations, il faut noter que celles en lien avec l'amélioration des compétences du personnel, qui ne sont pas des formations métier obligatoires dans le cadre de l'exercice de la fonction, sont désormais toutes comptabilisées au SRH, ceci afin d'assurer un meilleur suivi et une meilleure répartition entre les services et les collaborateurs.

Chaque collaborateur/trice est invité-e à se faire vacciner (tétanos, hépatite B, encéphalite à tiques) selon les besoins du service qui l'emploie. Il est libre de refuser mais dans ce cas il lui est demandé de signer un document de renonciation. Les collaborateurs/trices sont vacciné-e-s par leur médecin de famille, mais les coûts sont pris en charge par la Ville. Par ailleurs, le vaccin contre la grippe est toujours proposé à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui le souhaitent, dans le cadre de campagnes organisées annuellement. Pour la grippe, c'est le service de santé communal qui se charge de procéder à l'acte de vaccination.

## **621 – Sécurité et santé au travail**

Les commissaires regrettent de ne pas avoir pu rencontrer au moins un membre de ce service alors que la demande avait été faite auprès de la directrice du dicastère. Il n'a malheureusement pas été possible pour eux d'être présents pour des raisons de santé, mais il est pris acte et seront invités à la prochaine séance de sous-commission financière.

Les collaborateurs de ce service ont eu besoin d'un peu de temps pour rattraper le retard accumulé pendant plusieurs années, mais il reste encore quelques anciennes problématiques à régler. Le service fonctionne aujourd'hui à satisfaction.

Chaque fois qu'un accident a lieu, un chargé de sécurité se rend sur place pour analyser les causes de l'accident, puis proposer des améliorations si cela est nécessaire. Régulièrement, de nouvelles procédures et directives sont mises en place afin d'assurer une meilleure sécurité du personnel. Néanmoins, la plupart des accidents ont lieu par inattention et les chargés de sécurité tentent de sensibiliser le personnel, notamment par des rencontres régulières et des campagnes d'affichage dans les locaux de l'administration.

Un certain nombre de défibrillateurs sont installés en Ville. Ils subissent parfois des dégradations. Il faut alors les remplacer, ce qui est assez coûteux. Un système est en train d'être mis en place afin de verrouiller l'accès aux défibrillateurs par un code, qui peut être communiqué lors d'un appel aux services de secours.

Le rapporteur de la sous-commission  
Julien Gressot